

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 15 Septembre à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 7 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 3
Nombre de voix contre : 9
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Jean LAPEYRE, Cécile LAPEYRE, Fabien SERRES.

Absents excusés/pouvoirs : Alain MANIVEL pouvoir à Alexandra BUTEL,
Absents non excusés : Amélie MARRIQ

Secrétaire de séance : Marie-Jo CAYOL

**Objet : Activités sportives à l'école primaire année 2021-2022 –
Demande d'une subvention au Département**

Vu les articles 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération N°2015-056 relative à la convention de partenariat avec le Département pour la pratique sportive scolaire ;

Considérant que les écoles du Dévoluy prévoient sur chaque année scolaire la réalisation de cycles sportifs ;

Considérant la convention de partenariat avec le Département des Hautes-Alpes définissant la grille de financement suivantes :
Natation : 8.90 € par élève
Ski : 9.90 € par élève
Escalade : 9.40e par élève

Considérant, sur l'année scolaire 2021.2022, le nombre d'élèves ayant suivi les cycles d'apprentissage sportifs sur les 2 écoles d'Agnières et de St Etienne :
Ski de fond : 56 élèves
Ski de piste : 73 élèves
Escalade : 72 élèves
Natation : 55 élèves

Considérant l'état des dépenses réalisées par le RPI et la proposition de plan de financement suivante :

Activités	DEPENSES			RECETTES		
	Transport	Intervenants	Coût total	Commune	Coopérative scolaire et Amicale	Département
Ski de fond	2 578,1 €	1 440,0 €	4 018,1 €	3 463,7 €	0,0 €	554,4 €
Ski de piste	3 146,5 €	3 780,0 €	6 926,5 €	6 203,8 €	0,0 €	722,7 €
Escalade	2 184,0 €	2 335,0 €	4 519,0 €	1 507,2 €	2 335,0 €	676,8 €
Natation	2 840,7 €	917,0 €	3 757,7 €	2 351,2 €	917,0 €	489,5 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE NE PAS AUTORISER Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes pour le financement des activités sportives dans les écoles primaires sur l'année scolaire 2021-2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

M. P. Rogou
Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 06/10/2022
Publié le : 06/10/2022
Affiché le : 06/10/2022